

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, May 1980

COMMISSION SENDS A PROGRESS REPORT ON ENVIRONMENTAL AFFAIRS¹ TO THE COUNCIL

With a view to initiating a general policy debate, the Commission recently drafted a report for the Council giving an account of progress made in implementing the five-year Community programme on the environment (1977-1981). The aim of the programme is to promote actions which will help achieve the twin objectives of the Community's environmental policy, i.e. comprehensive management of natural resources and improvement of the quality of life.

The Commission's paper shows that substantial results have already been achieved, mainly by adopting legal texts on counter-pollution measures (58 Community texts in just 7 years), creating new instruments (such as the ecological mapping method) and introducing actions to make the general public more aware of the problems.

The Commission highlights the endeavours at Community level to define a common European approach to policy on the environment and to work out common objectives and principles. The Commission also demonstrates that the Community forms for the Member States an ideal geographic and political forum for discussion and for launching new ideas (as a result, since 1973 the Commission has been notified of over 250 new laws and regulations on environmental protection).

There are, of course, a number of obstacles and difficulties, particularly the discrepancy between the heavy programmes and the limited staff and finance available.

It is also a prerequisite for a policy such as the counter-pollution policy for the scientific and economic data base to be undergoing constant improvement. And the fact that different Member States approach the same problem or the working out of common standards in different ways often causes its own problems. Neither is there always sufficient political will in the Member States to ensure rapid progress.

Whereas to date efforts have concentrated on identifying the problems and remedying the most striking pollution, the trend now is more towards focussing on preventive policies, and this requires extra prudence and consideration in the introduction of new actions.

Another factor currently affecting environment policy is the deterioration in the economic situation (energy, inflation, unemployment, balance of payments deficit), although it should be pointed out that the policy is costing very little. Expenditure on this item is estimated at 1-2% of GDP whereas the damage caused by pollution accounts for 3-5%.

The Commission ends by stating its view that there has been considerable progress in environment policy matters at Community level and that it is essential to pursue the policy along the lines set out in the action programme, while at the same time placing more emphasis on integrating environmental considerations with all the other policies. The Commission is therefore looking into the possibility of diversifying action on the environment by using new regulatory instruments such as directives on impact and finance which could be used in support of projects of general interest or such as would serve as examples. Proposals to this effect will shortly be submitted to the Council.

¹COM(80)222 final.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mai 1980

La Commission transmet au Conseil un état des travaux en matière d'environnement (1)

La Commission vient d'adresser au Conseil, en vue d'un débat de politique générale, une communication dont l'objet est de faire le point quant à la mise en oeuvre du programme quinquennal communautaire (1977-1981) en matière d'environnement. Ce programme vise à la réalisation d'actions dans le cadre du double objectif que comporte la politique communautaire de l'environnement à savoir: gestion de l'ensemble des ressources naturelles et amélioration de la qualité de la vie.

Le document de la Commission fait apparaître que des résultats substantiels ont déjà été atteints concernant principalement l'adoption de textes pour réduire la pollution (58 textes communautaires en 7 ans à peine), ainsi que la mise en oeuvre de nouveaux instruments d'intervention (tel que l'établissement d'une méthode de cartographie écologique) et d'actions de sensibilisation de l'opinion publique.

La Commission souligne les efforts faits au niveau de la Communauté pour établir en Europe une conception commune de la politique de l'environnement et pour en dégager des principes et des objectifs communs. Elle montre également que la Communauté constitue pour ce faire une enceinte de dialogue de dimension géographique et de politique optimale, où les Etats membres trouvent incitations et entraînements (ainsi depuis 1973 la Commission a reçu plus de 250 notifications d'initiatives législatives ou réglementaires relatives à la protection de l'environnement).

Nombre d'obstacles et de difficultés entravent cependant l'action menée dans le domaine dont surtout la disproportion entre l'ampleur des programmes et les moyens et les hommes affectés à leur réalisation.

Des politiques telles que la lutte contre la pollution requièrent par ailleurs l'amélioration constante de l'information scientifique et économique. En outre, des différences d'approche des Etats membres pour traiter d'une même question ou pour dégager des normes communes posent souvent des problèmes particuliers.

La volonté politique de la part des Etats membres n'est pas toujours telle qu'elle puisse permettre des progrès plus rapides.

Si les années passées ont été consacrées à "reconnaître" les problèmes et à lutter après coup contre les pollutions les plus sensibles, l'on tend maintenant de plus en plus à établir des politiques préventives, ce qui donne un nouvel éclairage de prudence et de réflexion aux actions menées.

Une autre tendance de la politique de l'environnement à l'heure actuelle est de tenir compte de l'altération du développement économique (énergie, inflation, chômage, déficit des balances des paiements) étant précisé d'ailleurs que les coûts de cette politique sont extrêmement faibles; on estime que les dépenses sont comprises entre 1% et 2% du PIB alors que les dommages causés par la pollution représentent 3% à 5% de ce même PIB.

(1) COM (80) 222 final

La Commission estime en conclusion que des progrès considérables ont pu être réalisés dans le domaine de la politique de l'environnement à l'échelle communautaire et qu'il est essentiel de poursuivre l'action selon les voies tracées par le programme d'action tout en mettant de plus en plus l'accent sur la prévention et sur l'intégration de préoccupations de l'environnement dans toutes les politiques. A cet effet, elle étudie actuellement l'opportunité de diversifier cette action par l'utilisation de nouveaux instruments réglementaires tels que, par exemple, la directives sur l'impact ou financiers lesquels pourraient soutenir certaines opérations d'intérêt général ou exemplatives. Elle transmettra prochainement des propositions en ce sens au Conseil.